

Assemblée constitutive de l'association « Journal de Prélaz-Valency »

Présent-e-s : Geneviève Ziegler, Samira Ben Mansour, Tamara Airoldi, Françoise Duvoisin, Christian Muhlheim, Gaëtan Da Cruz, Gérald Progin. **Excusés :** Everton Monterde et Manuel Lambert

1. Adoption des statuts

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

2. Election du comité

Quatre personnes sont élues au comité : Mesdames Françoise Duvoisin (vice-présidente) et Geneviève Ziegler (trésorière) ainsi que Messieurs Christian Mühlheim (secrétaire) et Gérald Progin (président).

3. Cotisation, adresse et compte

Le montant de la cotisation est fixé à Fr. 10.- pour que celle-ci soit accessible à chacun-e. Gérald Progin accepte que l'Association soit domiciliée à son adresse soit Avenue de Morges 101, 1004 Lausanne.

Un compte bancaire sera ouvert à la Banque Alternative Suisse.

4. Divers

Samira Ben Mansour va s'occuper de créer un site internet. Christian Muhlheim s'occupera du fichier de l'Association. Samira et Christian pourront être défrayés pour leur travail. Dans un premier temps, ils évalueront leur temps de travail de manière à budgeter les frais nécessaires à ces activités. Le montant de la rémunération est fixée à Fr. 50.- de l'heure.

Différentes Association sont intéressées à suivre les activités de l'Association et du journal et, cas échéant, fournir des informations pour la publication. En outre, ils pourraient être intéressés à devenir membres collectifs. Il s'agit du Centre de vie enfantine de Valency, du centre socioculturel de Prélaz Valency, des Bobines de Valency, de la Fondation Clémence et d'Althys, de l'association du quartier de Prélaz-Valency, de l'association de Saint-Marc et de la paroisse Saint Joseph.

Lausanne, le 26 juin 2019